

LE PETIT JOURNAL

Mars 2020



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 16 h 00 à 18 h 30
Mercredi 16 h 00 à 18 h 30
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de la
Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

Très heureux d'avoir été au service des Haudainvillois de 2001 à 2008 en qualité de conseiller municipal et conseiller communautaire (en 2002) puis à partir de mars 2008 en qualité de Maire et vice-président chargé des finances de la Codecom de Verdun puis de la CAGV, il est temps pour moi, comme je m'y étais engagé dès le départ, de passer le relais à une nouvelle équipe que vous avez à élire lors des scrutins des 15 et 22 mars prochains.

Je remercie très sincèrement tous ceux qui m'ont fait confiance et m'ont soutenu pour assumer cette belle fonction de Maire. Merci aux élus communaux et intercommunaux, nous avons fait du bon travail au service de notre commune et du Verdunois. Le résultat est là et difficilement contestable. Nos promesses ont été tenues !

Merci aux associations et à tous les bénévoles : vous contribuez à travers les activités proposées à vos adhérents, et aux Haudainvillois en général, à créer du lien social indispensable au bien vivre ensemble.

Voilà, j'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à exercer cette belle fonction d' élu et de vous servir. Certes, c'est très engageant, très prenant, du 24/24, mais quel bonheur d'avoir contribué à l'évolution et à la vie de notre village ! Si tout est loin d'être parfait, je pense avoir toujours agi par conviction, par passion et jamais par intérêt personnel. C'est pourquoi maintenant je tiens à profiter de ma famille, de la vie... C'est une page qui se tourne. Je souhaite à la future nouvelle équipe municipale pleine réussite et à vous toutes et tous le meilleur.

Bien cordialement
Louis KUTSCHRUITER

DERNIER PETIT JOURNAL DE CETTE MANDATURE !

Ce Petit Journal vient clôturer le travail de communication de notre mandature. Comme nous nous y étions engagés, un petit journal a été publié après chaque conseil.



Ainsi toutes et tous les Haudainvillois ont été informés en toute transparence des décisions et actions du conseil municipal.

Permettez-moi de vous rappeler que tout le travail réalisé, écriture des articles, mise en pages, impression et distribution a été réalisé par l'équipe « Petit Journal » mais aussi avec l'appui de mes adjoints. Aussi, en ma qualité de Directeur de publication, je les remercie très sincèrement pour le très bon travail fourni et on oubliera bien volontiers les quelques petites fautes d'orthographe.

Louis KUTSCHRUITER, Maire et directeur de publication.



Délibérations :

Convention de mutualisation : mise en place de l'employeur unique

Vu les lois n°2010-1563 du 16.12.2010 de réforme des collectivités territoriales, n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et les textes réglementaires applicables,

Vu l'actuelle convention de création de services communs et de services mis à disposition en date du 15.01.2016, entre la CAGV, la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles intercommunales, modifiée,

Vu l'objectif de mise en place d'un employeur unique territorial sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun nécessitant la révision de la convention en vigueur,

Vu la fiche d'impact annexée au projet de convention et explicitant le contexte et le dispositif conventionnel de mutualisation.

Considérant que cette fiche d'impact équivaut également au rapport et au schéma de mutualisation prévus à l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités,

Le processus de mutualisation de la CAGV est le prolongement d'un schéma de mutualisation initié en 2002 par la Communauté de Communes de Verdun. Cette culture managériale a permis d'obtenir des résultats conséquents en termes d'optimisation et de rationalisation des moyens ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines. Sont gérées de manière unifiée toutes les problématiques liées aux ressources humaines (recrutements, avancements, reclassements, mobilités, rémunération et régime indemnitaire...), aux ressources financières, aux questions juridiques, techniques... sur le fondement d'un organigramme unique axé sur les métiers.

Les transferts de compétences réalisés au sein de la Communauté d'Agglomération se sont concrétisés par un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale, ce qui constitue, en soi, un degré de mutualisation très élevé qui tend à l'amélioration du service public rendu aux usagers.

Dans la perspective d'une organisation optimale des services sur l'ensemble du territoire, la CAGV, l'ensemble des collectivités et établissements verdunois souhaitent finaliser ce processus de mutualisation pour tendre vers l'employeur unique territorial.

Une nouvelle convention, annexée à la présente, doit donc être adoptée. Elle créera le cadre permettant dans un second temps aux communes membres qui le souhaitent d'intégrer la mutualisation par la signature ultérieure d'un acte d'adhésion entre la commune et la CAGV.

Ce cadre, dans le respect de la loi n°2010-1653 du 16.12.2010 modifiée et de la loi NOTRE de 2015, organise la mutualisation au travers de deux schémas :

- la création d'un service commun avec chaque commune qui souhaitera adhérer pour les compétences non transférées à l'EPCI. La création d'un service commun par entité signataire permet de prolonger, dans le respect du cadre légal, une mutualisation axée sur l'agent et l'organigramme unique tout en prenant en compte les recommandations successives de la Chambre Régionale des Comptes.
- la mise à disposition de services pour les compétences transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le schéma de mutualisation annexé à la convention sous l'intitulé « étude d'impact » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de création de services communs et de services mis à disposition, considérant que la commune n'intégrera effectivement la mutualisation que lorsqu'elle souhaitera signer l'acte d'adhésion.

Convention Véloroute Voie Verte :

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a créé une Véloroute Voie Verte entre Haudainville et Samogneux, soit un linéaire de 27 kilomètres, empruntant quasi exclusivement le chemin de halage longeant la Meuse canalisée.

Le domaine public fluvial étant géré, pour le compte de l'Etat, par les Voies Navigables de France (VNF), il convient de signer une convention de superposition d'affectations définissant les rôles et obligations de chacune des parties quant à cet aménagement.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est la principale signataire de cette convention mais il convient, à la demande de VNF, que toutes les communes traversées, à savoir Haudainville, Belleray, Verdun, Belleville-sur-Meuse, Bras-sur-Meuse, Vacherauville, Champneuville et Samogneux soient également signataires de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de superposition d'affectations entre VNF et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.



Création et réhabilitation de terrains multisports – Plan de financement – Demande de subventions

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a pour projet, la création et la réhabilitation de terrains multisports. Ce projet sera conditionné par l'obtention de subventions. Pour optimiser les financements, il est préférable d'instruire les dossiers courant du mois de février notamment en ce qui concerne la DETR (La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

D'une part, un terrain multisports (city stade) sera créé rue de Butry à destination des jeunes âgés de 12 à 18 ans. D'autre part, l'aire de jeux située au Coteau de la Louvière sera réhabilitée et également réaménagée pour les enfants âgés de moins de 12 ans.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Etoffer les activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines sur un terrain multisports ;
- Accueillir les jeunes non adhérents à un club sportif dans un cadre sécurisé ;
- Offrir toujours plus d'activités sur la commune ;

Ces travaux sont évalués à 99 000€ HT et peuvent prétendre à des aides publiques. Il y a lieu d'établir un plan de financement à joindre au dossier qui doit être déposé avant le 28 février 2020 délai de rigueur, l'objectif étant d'obtenir un financement à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel tel que proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels et à signer tous les documents nécessaires.

Informations diverses :

Suppression de la Taxe d'Habitation : Une explication est donnée sur l'évolution de la taxe d'habitation. L'évolution du dispositif n'entraîne aucune perte d'argent pour la collectivité.

Commission Forêt : La réunion a eu lieu le 28 janvier dernier, pour aborder la présentation du bilan 2019 (dépenses : 10 000 € et recettes : 71 000 €) et préparer la prévision 2020 nécessaire à l'établissement du prochain budget. Une vente des épicéas scolytés a eu lieu pour un montant de 13 000 €.

Travaux :

- Changement de la porte d'entrée de la salle du foot ;
- Présentation du projet Rue de Metz : Une réunion publique aura lieu Jeudi 13 Février 2020 à 19 h 00 à la salle polyvalente pour les riverains concernés.

Logiciel cimetière : Installation du logiciel le 25 février 2020.

Procédure d'abandon manifeste : Le procès-verbal définitif sera établi la semaine prochaine. Le conseil municipal devra délibérer lors du prochain conseil sur l'abandon des parcelles.

Transport - Ligne 5 et transport à la demande : Une réunion d'information a eu lieu le 30 janvier 2020



Délibérations :

Vote des Comptes Administratifs : Budget Général et Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le détail des Comptes Administratifs du Budget Général et du Service des Eaux. Après avoir donné toutes les explications demandées, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs. Monsieur PREUD'HOMME Éric, 1^{er} Adjoint, procède aux votes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes comme proposés :

<u>Budget général</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats</u>
Fonctionnement 2019	231 531,04 €	356 364,54 €	124 833,50 €
Avec résultats exercices antérieurs		171 318,87 €	296 152,37 €
Investissements 2019	177 712,45 €	350 659,64 €	163 996,10 €
Résultats exercices antérieurs	187 945,85 €		
Restes à réaliser	8 951,09 €		
TOTAL	374 609,39 €	350 659,64 €	- 23 949,75 €

Soit un résultat cumulé global de 272 202,62 €



<u>Service des Eaux</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2019	45 323,09 €	57 169,25 €	11 846,16 €
Résultats exercices antérieurs		97 628,34 €	
TOTAL	45 323,09 €	154 797,59 €	109 474,50 €
Investissements 2019	7 034,90 €	12 461,00 €	5 426,10 €
Résultats exercices antérieurs		39 776,81 €	
TOTAL	7 034,90 €	52 237,81 €	45 202,91 €

Soit un résultat cumulé global de 154 677,41 €

Vote des Budgets primitifs 2020 : Budget général et Service des Eaux :

Après avoir entendu le détail du Budget Général et du Service des Eaux présenté par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets comme proposés :

Budget général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	527 581 €	527 581 €
Investissement	479 167 €	479 167 €

Vote des taxes :

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, comme chaque année, il convient de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des trois taxes locales : la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

La notification des bases Etat 1259 COM fait apparaître un produit attendu des contributions directes à hauteur de 38 837 €.

Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter la fiscalité et d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'Habitation	2,40%	2,40%
Taxe sur le Foncier Bâti	2,62%	2,62%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	17,06%	17,06%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la fixation des taux d'imposition comme proposés ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Subvention aux Associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons pas reçu l'intégralité des demandes de subvention au titre de l'année 2020. Monsieur le Maire propose donc d'inscrire le montant de 3 000 € au budget primitif 2020, de délibérer sur les demandes reçues à ce jour et les demandes ultérieures seront traitées lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Les subventions suivantes sont proposées :

- Paralysés de France : 100 €
- Souvenir Français : 50 €
- SLC La Béholle : 1200 €

Le solde d'un montant de 1 650 € sera utilisé ou non suivant les demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception des personnes membres des différentes associations, accepte l'inscription de la somme de 3 000 €, l'octroi des subventions proposées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Transfert de l'excédent d'investissement et de l'excédent de fonctionnement du budget EAU communal au budget annexe EAU REGIE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement », vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par délibération du 2/12/2019 de la CAGV, une régie à autonomie financière pour la gestion et l'exploitation du service de l'eau potable a été créée dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CAGV au 01/01/2020.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 6 MARS 2020 (SUITE)

Les excédents ou les déficits émanant du budget annexe de l'eau de la commune peuvent être transférés en tout ou partie au budget annexe « Eau Régie » de la communauté d'agglomération. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de la communauté d'agglomération et de la commune.

Le budget EAU de la commune présente au 31/12/2019 un excédent total de **154 677,41 €**. Il est rappelé que le capital restant dû sur l'emprunt unique du budget eau est de **98 834€** au 31/12/2019. Cet emprunt, comme l'ensemble de l'actif et du passif, sera également transféré à la CAGV.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise le transfert de l'excédent global de 154 677,41€ du budget annexe EAU de la commune au budget annexe EAU REGIE de la CAGV.

Déclaration en état d'abandon manifeste

Depuis plusieurs mois une procédure d'abandon manifeste a été entreprise par la municipalité concernant une maison sise 12 rue Grande et une autre au 21 rue de Sommedieue.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déclarer ces immeubles en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation pour le compte de la commune.

Convention d'Adhésion entre la CAGV et la commune afin de permettre aux deux parties de bénéficier des droits et obligations fixés dans la convention de mutualisation

Cette convention définit les modalités de création des services communs et de mise à disposition de services entre la CAGV, les collectivités et les établissements publics signataires ainsi que les modalités de répartition budgétaire des charges de fonctionnement de chaque entité signataire. L'adhésion permet aussi aux deux parties au contrat de se doter d'un organigramme unique placé sous la responsabilité d'un employeur unique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la signature de cette convention comme proposée ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

GRANDS TRAVAUX

Les élections arrivent mais les travaux continuent !

Jeudi 13 février, avait lieu, dans la salle polyvalente, une réunion publique avec présentation des travaux qui vont débiter cette année et avoir lieu entre la rue des écoles et le carrefour rue des Boquets / rue de la Louvière et concernant plus particulièrement la rue de Metz.

Ces travaux menés par la CAGV et par la commune qui prend en charge l'enfouissement des réseaux secs ont été présentés par M. Lemarchand du cabinet SUEZ Consulting de Metz.

Après une présentation générale de notre maire Louis Kutschruiter qui a excusé en particulier le représentant de la CAGV retenu en dernière minute, la présentation s'est faite secteur par secteur.

Les nombreux riverains présents ce soir-là ont pu prendre part au débat. Conjuguer les problèmes de circulation, vitesse excessive, largeur des véhicules agricoles, écoulement d'eau... et conserver un certain esthétisme ont été à l'ordre du jour.

Monsieur Kutschruiter n'a pas oublié de rappeler en conclusion le fait que des tranchées (branchement gaz) ne pourraient avoir lieu pendant plusieurs années et a demandé aux riverains d'anticiper d'éventuels travaux.

TRAVAUX À DÉCLARER EN MAIRIE

Nous vous rappelons que des **autorisations sont nécessaires pour réaliser les travaux suivants** : construction nouvelle ou agrandissement des constructions existantes, modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (ravalement de façade, changement de fenêtres et volets), changement de destination d'un bâtiment, édification d'une clôture, construction d'une piscine.

S'adresser en mairie pour plus de renseignements.

LA LIGNE 5



La société Transdev qui est le délégataire du transport public de la CAGV exploitant le réseau TIV a organisé une réunion publique à Houdainville le 30 janvier 2020. Réunion à laquelle assistait une quinzaine de personnes.

Houdainville est desservi par la ligne de bus N°5 qui nous relie à la gare multimodale de Verdun. Mais d'autres services s'ajoutent :

- **Proxi'Tiv** qui est un service de transport sur réservation. « Du transport à la demande » avec un mini bus de 8 places qui vous prend à l'arrêt du réseau et vous dépose sur un des 4 arrêts de la ligne : Actipôle, Saint Nicolas, Victoire ou gare multimodale.

- **J'm Tiv** qui est un transport pour les loisirs qui s'adapte aux besoins des jeunes de 13 à 30 ans de 12 à 20 heures. Un véhicule de 8 places prend les jeunes **au domicile** et dessert la MJC, la ludothèque, la médiathèque, le Bowling, le cinéma, la piscine, les clubs sportifs et tous les arrêts du Proxi'Tiv.

Vous les trouverez tous les renseignements sur internet www.bus-tiv.com ou à l'espace multimodal Place Maurice Genevoix à Verdun.

BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR

La boîte aux lettres, le premier vestibule de votre maison, appartement, ... Celui qui vous permet de recevoir sans Recevoir. Faites-en sorte qu'elle reste accessible à toute personne qui voudrait vous contacter. Pensez que le nom que vous avez glissé derrière la petite languette de plastique qui était transparente a pu, à cause de la pluie, de la lune, des insectes, devenir illisible.



Et le numéro qui vous a été attribué... Oui, je sais, il y a des numéros qui vous portent chance d'autres non... Conservez le bon et affichez-le !

Pour ceux dont la boîte aux lettres provient des vides-greniers verdunois après le premier conflit... Elles ont bien sûr une valeur historique.... Voyez du côté des dommages de guerre s'il ne reste pas quelques subventions pour investir dans du neuf.

Et puis tout bêtement, l'adresse que vous donnez est bien celle où il y a votre boîte aux lettres ?

Le chien qui veut repartir avec un morceau de pantalon n'existe pas que dans une bande dessinée...

Facilitez la tâche de ceux qui essaient de vous joindre, déjà que l'annuaire ne paraît plus, au siècle de la Communication sous toutes ses formes, faites-en sorte que les fondamentaux restent.

Facilitez la tâche du facteur ! Pensez surtout à celui qui vient en remplacement.

FORMATION INFORMATIQUE A HAUDAINVILLE

le Numéripôle



En partenariat avec le Numéripôle de Bras-sur-Meuse, un large panel de formations informatiques est proposé à Houdainville. Elles sont accessibles à tous, que l'on soit débutant, initié ou expert.

Les formations ont lieu à la maison des associations tous les mercredis et vendredis.

Elles sont animées par Loïc PATENERE au prix de 8 € l'atelier de 2 heures.

Voici quelques exemples de programmes :

Mercredi 12 février 2020 de 10 h 00 à 12 h 00 : Retouche photos - Séance 1

Vendredi 15 février de 14 h 00 à 16 h 00 : Utilisation de Google et de 16 h 00 à 18 h 00 : Traitement de texte (création d'étiquettes ou d'enveloppes)

Mercredi 19 février de 10 h 00 à 12 h 00 : Création d'un calendrier personnalisé

Mercredi 26 février de 10 h 00 à 12 h 00 : Retouche photo : création d'un faire part

Vendredi 28 février de 14 h 00 à 16 h 00 : Initiation à la tablette (fonctionnement, installation) et de 16 h 00 à 18 h 00 : Réaliser une vidéo avec ses photos avec Movie Maker

Pour recevoir l'ensemble des programmes, contactez le Numéripôle.

Les inscriptions se font à l'avance par téléphone en contactant le Numéripôle au 03 29 85 67 15 ou par mail à contact@lenumeripole.fr

BILAN DES DEUX DERNIERES MANDATURES

Extrait du discours de Louis Kutschruiter, Maire, lors de sa dernière cérémonie des vœux.



« Rapidement au boulot en 2008, nous avons terminé les chantiers engagés par l'équipe précédente avec la Codecom de Verdun :

- Eclairage et aménagement du **terrain de foot** à vocation intercommunale.

- **Espace culturel** : vaste chantier déployé sur 3 années et abouti en 2012. Cet espace est un bel outil à disposition des associations et a permis d'accueillir temporairement une partie des activités de la MJC de Belleville mais aussi de déployer les formations informatiques en partenariat avec le Numéripôle de Bras.

- Travaux de voirie **rue de la Chise, rues de l'école et de l'église.**

Notre premier gros dossier au niveau des compétences communales fut **l'école**. Il y avait urgence car la toiture prenait l'eau ! Toiture, isolation, remplacement des fenêtres, installation du chauffage au gaz et réfection complète de la cour. Equipement de toutes les classes en TBI.

Dès la rentrée 2008 nous avons mis en place un service de restauration scolaire et de garderie du midi.

Grâce à d'excellents échanges avec les élus de Belrupt, nous accueillons les enfants de ce village avec une ouverture de classe.

En 2012, nous baptisons notre école Edgar GASCON. La compétence scolaire a été transférée à la CAGV en 2015. Nous avons transmis une école en très bon état.

Au niveau de la Codecom de Verdun, nous avons porté le grand chantier de la **traversée de notre village** avec pour objectif de sécuriser et embellir Haudainville. Rappelez-vous ce que c'était avant !

Le chantier s'est déroulé de 2011 à 2013 avec l'acquisition puis la démolition de deux habitations en face de la mairie, le déplacement du Monument aux Morts, la création de parkings au cœur du village, la réalisation de trottoirs et d'une voie mixte piétons et cyclistes, l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public.

Deuxième gros chantier de compétence communale : **la rénovation de notre salle polyvalente** réalisée en 2011 et 2012 : électricité, chauffage, isolation, sanitaires, sol et fenêtres. Puis les années suivantes : ravalement de la façade, pose de volets roulants, réfection de la cour et des escaliers.

En 2014 : rénovation du presbytère en deux grands logements avec l'installation d'un système de chauffage par géothermie permettant d'alimenter la mairie et les trois logements mitoyens. Nous avons fait le choix de vendre le logement rue de Sommedieu pour financer en partie ce projet. Ainsi nous avons conforté la politique communale engagée de longue date pour aujourd'hui disposer de 13 locations, ce qui nous amène environ 70 000 € de recettes annuelles, soit 24% de nos recettes communales annuelles.

En 2017, c'est au tour de la **mairie** d'être restaurée : isolation, fenêtres, accessibilité aux personnes à mobilité réduite par l'aménagement de l'accueil et du secrétariat.

Concernant le **cimetière** : opération de relevage en 2013, 2014 et 2015, réparation du mur, agrandissement du columbarium, création du jardin du souvenir et, dernièrement, réfection du parking.

Je veux aussi souligner le travail administratif consistant en la centralisation et remise en ordre des différents documents ainsi que le relevé des occupants des différentes sépultures. Des heures de travail ! Tout est maintenant en ordre et l'ensemble des données va être transposé sur un outil professionnel de gestion de cimetière. Un véritable exemple de travail qui ne se voit pas !

L'église n'a pas été oubliée : modification du système de chauffage, remplacement de la porte d'entrée, intervention sur le clocher et achat de chaises pour remplacer les bancs défectueux.

Concernant **notre forêt** (176 ha sur 3 sites), nous avons respecté le plan d'aménagement pluriannuel en étroite collaboration avec M. Bouscasse de l'ONF. Nous avons remboursé, de manière anticipée, l'emprunt Fonds Forestier National et négocié avec le Ministère de la Défense une indemnité annuelle pour compenser les difficultés d'exploitation de notre forêt à **Regret** du fait des contraintes du champ de tir de Verdun. La politique des affouages (cessions) a été maintenue.

Notre parc immobilier (13 locations) a été régulièrement entretenu.

Les principaux travaux réalisés par la CAGV de 2015 à 2019 à Haudainville concernent des travaux de voirie : Rue Grande, avec enfouissement réseaux secs (décision communale), rue de Butry, Coteau de la Louvière et rue du chemin Pierrot.

Et n'oublions pas les belles réalisations de la CAGV sur l'ensemble du territoire. Je pense notamment à la véloroute voie verte. Toutes ces réalisations contribuent au rayonnement de notre territoire et profitent aussi aux Haudainvillois. Je pense également à tous les services proposés par la CAGV à notre population, aussi bien dans le domaine culturel, sportif que de l'enfance. Nous sommes Haudainvillois mais aussi Verdunois et profitons des installations et services de ce beau territoire.

BILAN DES DEUX DERNIERES MANDATURES (SUITE)



En guise de synthèse voici **quelques chiffres** !

Au niveau communal de 2008 à 2019, nous avons investi pour 1 488 000 €. Ceci a été possible avec une recherche permanente de financements (Merci à tous les financeurs : état, région, département, GIP, EDF...) et une obsession dans la maîtrise des charges de fonctionnement. Dans un contexte de diminution des ressources et d'incertitudes (Nous avons perdu de l'ordre de 40 000 € de dotation annuelle), aucun nouvel emprunt n'a été réalisé et les taux de la fiscalité locale n'ont pas augmenté.

L'encours de la dette communale en 2008 s'élevait à 272 574 €. Au 31 décembre 2019, il est de 55 312€ (soit 56 € par habitant). A cette même date, la disponibilité financière est de l'ordre de 260 000 € et permettra de faire face aux financements des projets engagés pour 2020.

Dans notre commune, de 2008 à 2014, la Codecom de VERDUN a investi 4 466 000€ et de 2015 à 2019, la CAGV a investi 1 364 000€.

Avec les 1 488 000€ investis par la commune, nous arrivons à un total de 7 318 000€ d'investissements sur notre commune pour les deux mandatures, soit en moyenne, environ 610 000 € par an.

Du côté de l'endettement, si je cumule l'endettement de la CAGV au 31 décembre 2019 de 498 € par habitant et notre endettement communal de 56 € par habitant, nous atteignons un total de 554 € par habitant. La moyenne nationale pour les communes de 500 à 2 000 habitants est de 966 € par habitant en 2017. Ceci est à mettre en lien avec le récent rapport de la cour régionale des comptes qui relate l'excellente situation financière de la CAGV tant en matière d'endettement qu'au niveau de la marge d'autofinancement.

Tous ces éléments financiers donnent la mesure du travail collectif des élus tant au niveau de la commune que de l'intercommunalité pour le rayonnement de notre territoire.

Je veux souligner le travail fait par les services dans la mise en place d'outils de pilotage fiables, le travail fait pour transférer un maximum de compétences, la mise en place de la mutualisation des services, source d'économie dans notre fonctionnement mais aussi la ténacité de notre Président dans le domaine de la recherche des subventions. Dommage cependant que l'évolution de la législation plafonne le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscal) à 0,6 pour le calcul du partage du « gâteau » en termes de dotations. Cela va nous pénaliser car nous sommes au niveau le plus élevé de France. (Poids des métropoles / rural dans les décisions nationales).

Le travail des élus locaux ne se résume cependant pas à la réalisation d'investissements et à la gestion financière. Il y a le travail du quotidien et la notion de service de proximité est essentielle au niveau communal. Le rôle des élus est aussi très important dans l'animation de notre village. Je pense au vide-grenier (impulsé par Jean Luc en 2002), à la cérémonie du 11 novembre (travail remarquable de Pierre), au repas et au voyage des aînés (Annie et Béatrice, avec un plus pour la décoration de notre belle salle), au Téléthon (traditionnelle marche préparée par Eric avec appui des associations), mais aussi nos actions pour soutenir les associations. La connaissance de notre territoire et les relations tissées permettent aussi de provoquer des opportunités, je pense notamment à la boulangerie qui a été ouverte.

Alors si vous relisez nos promesses de campagne, vous constaterez que nous avons tenu nos engagements. C'est une très grande satisfaction pour toute l'équipe municipale.

Et ce n'est pas fini, il nous reste deux mois de travail intense. Nous travaillons sur des projets qui seront à finaliser par nos successeurs en 2020 et les années suivantes. Je cite :

- le projet d'aménagement foncier qui doit permettre d'aménager notre territoire en conciliant au mieux l'activité de nos agriculteurs et le développement de notre commune,
- la procédure d'abandon relative à deux maisons pour éviter de laisser des ruines dans notre cœur de village,
- la création d'un City stade et le réaménagement de l'espace de jeux au Coteau de la Louvière. Les dossiers de demandes de subvention seront déposés en février.
- la réfection de la rue de Metz avec l'enfouissement des réseaux secs. »



Prise en compte des suffrages

Dans la mesure où les déclarations de candidature sont obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés. La liste des candidats régulièrement déclarés est affichée, le jour du scrutin, dans les bureaux de vote.

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) est autorisé. La désignation manuscrite sur un bulletin est donc autorisée.

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés.

Sont également valables les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates, mais qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.

Règles de validité des bulletins de vote

Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages non exprimés, mais décomptés à part. Ils sont annexés au procès-verbal. Sont assimilées au vote blanc les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou un bulletin blanc, même ceux qui ne respecteraient pas les formes prescrites, dans la mesure où l'intention de l'électeur est sans équivoque.

Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
2. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
3. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
4. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
5. Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
6. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
7. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;
8. Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
9. Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul.
10. Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;
11. Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

LES INTERVENTIONS DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DES ECOLES

La Caisse intercommunale des Ecoles créée le 15 décembre 2016 suite à la prise de compétence scolaire par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a pour but, par son aide financière, de faciliter la mise en place des projets des écoles publiques de la CAGV et de veiller à un accès culturel de tous les enfants du territoire.

Elle peut mener des actions à caractère culturel, éducatif, social et sanitaire. Chaque année, les membres du comité directeur et les services techniques de la CAGV procèdent à l'étude des projets déposés par les écoles.

C'est ainsi que l'école Edgar Gascon d'Haudainville qui a présenté un projet de classe transplantée sur le thème « De la fourche à la fourchette à LIRE » (commune du Maine et Loire) bénéficiera d'une subvention prévisionnelle de 5 280 €. Les enfants de la classe de CM1 et CM2 seront invités à aller à la rencontre des producteurs locaux, à comprendre le circuit de l'alimentation, de sa production jusqu'à sa consommation, à identifier les familles d'aliments et leurs apports pour la santé, à valoriser la saisonnalité et la qualité des produits, à prévenir le gaspillage alimentaire.

Quant aux classes des plus jeunes enfants, la subvention de 900 € permettra la sortie à la maison du miel à AINCREVILLE ainsi qu'à Forêt'Vasion en mai prochain.

De belles journées de découvertes en perspective !



ÉTAT CIVIL

Naissance :

Julyan ARCESILAS, le 22/12/2019

Décès :

M. CHAUDELET Jean-Claude, le 03/02/2020

Mme BROUAUX Sandra, le 24/02/2020

AGENDA

15 mars – Elections municipales

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler